



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 23 juin 2023

↳ [Ordre du jour](#)

▶ Intervention sur les moustiques (délibération 20) par Karine Tropini

Mme TROPINI : Merci, Monsieur le Maire. Les moustiques peuvent être perçus comme un véritable fléau, causant des désagréments avec leurs piqûres tout en perturbant fortement nos activités en plein air. Leur impact ne se limite pas aux résidents locaux, mais peut également affecter de manière considérable le tourisme de notre région.

En outre, la transmission de maladies potentiellement graves par certains types de moustiques renforce davantage leur statut de fléau pour la santé publique. Il est important de souligner que trois cas de ZIKA ont été détectés dans les quartiers ouest de la ville en 2019, ce qui témoigne de la menace qu'ils représentent. Depuis 2019, vous avez donc fait le choix d'équiper notre commune de bornes anti-moustiques. Aujourd'hui, la ville est dotée d'environ 400 appareils.

Vous nous proposez ici d'en acquérir 20 de plus pour la somme de 58 356 € HT, dont 50 % seraient pris en charge par MTPM. Avant de procéder au vote de cette délibération, nous tenons à formuler quelques remarques et propositions.

Il est important de noter que l'efficacité des bornes anti-moustiques utilisant des leurres olfactifs et du CO2 peut varier en fonction des espèces de moustiques et des environnements spécifiques. Les études ont révélé des résultats mitigés et bien que ces bornes puissent attirer les moustiques, elles ne parviennent pas à les éliminer tous intégralement. Cette réalité souligne les défis persistants dans la lutte contre ces insectes nuisibles.

En outre, il convient de souligner le coût considérable associé à l'acquisition, à l'entretien et au fonctionnement de ces bornes (3 000 € HT pour l'acquisition d'une borne et 100 € HT par mois pour son fonctionnement). De plus, il est difficile d'évaluer avec précision le nombre de bornes opérationnelles parmi les 400 installées, en raison de divers facteurs tels que la dégradation, les pannes électriques et les besoins de maintenance. Cet aspect met en évidence les défis financiers et logistiques liés à l'utilisation de ces dispositifs. Il existe d'autres moyens.

Les pièges pondoraux létaux sont un moyen efficace de lutter contre les moustiques. Ils sont conçus pour attirer les femelles moustiques qui cherchent des endroits pour pondre leurs œufs. Une fois attirées, les femelles sont capturées et les œufs sont empêchés de se développer, réduisant ainsi la population de moustiques. Ces pièges sont faciles à déployer, abordables et nécessitent peu d'entretien. De plus, ils peuvent fonctionner de manière autonome, sans nécessiter d'électricité ni de gaz carbonique. Cela en fait une méthode pratique et économique pour contrôler les populations de moustiques.

Ceci étant dit, nous en sommes conscients, le principal problème reste le risque de vols de ces dispositifs. Alors, pourquoi ne pas proposer aux Hyérois d'acheter ces dispositifs à des prix négociés ? Ou mieux encore, pourquoi ne pas envisager d'offrir aux habitants des pièges pondoraux, à l'instar de ce que la Ville a fait récemment avec les composteurs individuels avec MTPM et SITTOMAT ?

Cette approche permettrait de sensibiliser et d'impliquer activement les résidents dans la lutte contre les moustiques. En proposant ces dispositifs gratuitement ou à des prix négociés, cela encouragerait davantage de personnes à les acquérir, renforçant ainsi l'efficacité des mesures de lutte contre les moustiques. C'est une solution pratique, accessible et collective qui pourrait contribuer de manière significative à réduire la population de moustiques et à améliorer la qualité de vie des habitants.

En fournissant des pièges pondoirs individuels, on donnerait la possibilité d'étendre la lutte contre les moustiques aux zones les plus sauvages qui sont souvent fortement touchées, mais qui ne disposent pas de candélabres pour accueillir les bornes traditionnelles. Cela signifie que même les endroits éloignés et non desservis par l'électricité pourraient bénéficier d'une solution. En permettant aux habitants de ces zones d'acquérir ces pièges, on stimulerait leur participation active à la lutte contre les moustiques, ce qui aurait un impact significatif sur la réduction de la population de moustiques et l'amélioration de la qualité de vie dans ces zones. C'est une démarche inclusive, pragmatique et puissante pour faire face à ce problème persistant.

Ainsi, les bornes anti-moustiques et les pièges pondoirs létaux pourraient être des méthodes complémentaires de lutte contre les moustiques. En les utilisant ensemble, on obtient une approche plus complète pour combattre efficacement ces insectes. Les bornes anti-moustiques attirent les moustiques loin des zones fréquentées, tandis que les pièges pondoirs létaux captent les femelles moustiques et limitent leur reproduction. Cette combinaison offre de meilleures chances de réduire efficacement la population de moustiques.

Enfin, il est également important de souligner que la lutte contre les moustiques nécessite une gestion de l'environnement extérieur. Maintenir les zones extérieures propres, éliminer les débris, tailler les arbustes et tondre régulièrement les pelouses peut réduire les endroits où les moustiques peuvent se reposer pendant la journée et proliférer. L'entretien des espaces verts publics et le nettoyage régulier des ruisseaux par la municipalité sont des mesures importantes pour donner l'exemple aux particuliers et contribuer à la prévention des moustiques. J'insiste sur ce point car l'entretien n'est pas fait régulièrement et j'ai apporté quelques photos pour illustrer mon propos. (*Madame TROPINI montre des photos*). Chemin Saint-Lazare, les bords du Gapeau, le Père Éternel c'est la même chose, on ne voit même plus où est le ruisseau, il est dans la végétation.

Pour conclure, oui aux bornes anti-moustiques, mais il est essentiel de prendre en compte les différentes options disponibles et d'évaluer leur efficacité, leur coût et leur pertinence. La combinaison de plusieurs approches, y compris les bornes anti-moustiques et les pièges pondoirs létaux, ainsi que la gestion de l'environnement extérieur, peut être une stratégie complète pour lutter efficacement contre les moustiques.

>> Pas de réponse maire, uniquement du mépris !

► **Transfert de propriété divers de la commune à MTPM par Martine Agosta (Délibération 33) :**

Mme AGOSTA : Monsieur le Maire, je pense que lorsque Monsieur MASSUCO s'exprime, il exprime le sentiment de beaucoup de Hyérois. Nous avons beaucoup de mal à accepter que des pans entiers du patrimoine, et donc de l'histoire de Hyères, disparaissent au profit de la Métropole, surtout par une cession à l'euro symbolique. Donc pour les Hyérois, c'est difficile à accepter, vous pouvez le concevoir.

► Question d'actualité par Geneviève Burki sur le dysfonctionnement du service propreté, HTN demande d'un audit au vu de la situation des conditions de travail des agents.

M. LE MAIRE : Nous arrivons à une question orale qui a été posée par Madame TROPINI. Si vous voulez la lire ? Vous faites comme vous le voulez, ou Madame BURKI si vous voulez.

Mme BURKI : Merci, Monsieur le Maire, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. La propreté urbaine est une priorité hyéroise autant que métropolitaine en sorte que nous nous permettons de vous écrire aussi en votre qualité de Président de la Métropole.

Le constat est sans appel pour les trois plus importantes communes métropolitaines puisque d'après un récent sondage de Var Matin du 8 juin 2023 :

- 95,6 % des sondés font de la propreté urbaine une priorité,
- 35,5 % des Hyérois estiment que leur ville est « de plus en plus sale »,
- Plus de 50 % estiment qu'elle est « peu propre »,
- Le centre-ville est considéré et ressenti par les Hyérois comme « le quartier le plus sale ».

Malgré les efforts pour améliorer la propreté, nous ne voyons pas de progrès sensibles. Il apparaît que si des zones confiées à l'ESAT et Véolia sont entretenues régulièrement, à contrario celles du centre-ville sont pointées du doigt.

De nombreux agents se plaignent du dysfonctionnement du service Propreté de la Ville et nous ont fait part de leur désarroi face à la dégradation de leurs conditions de travail.

Le constat est double : le contrôle du travail est insuffisant, voire inexistant, sur certains agents peu actifs, quand d'autres travaillent dans des conditions harassantes. L'organisation du service, les conditions de travail et risques encourus sur la santé mentale et physique doivent donc être analysés pour définir un plan d'action adapté, d'autant plus que certains agents ont invoqué des faits de harcèlement.

Nous vous demandons de réaliser, en votre double qualité de Maire et Président de la Métropole, un audit interne effectué de manière objective et indépendante pour que la ville retrouve son lustre d'antan et les agents leur sérénité.

Réponse agacée du maire concernant la propreté et le dysfonctionnement du service dédié :

Il ne s'agit pas du tout de faire de l'autosatisfaction, mais entre le fait de ne pas en faire et le fait d'être dans la dramatisation, je crois qu'il vaut mieux se référer à des réalités objectives.

Enfin, on fait état d'agents ayant invoqué des faits de harcèlement, c'est un sujet très grave. Et donc, je vous conseille, si ce sujet est porté à votre connaissance, de porter plainte, de faire un signalement. Vous savez faire des signalements, donc c'est mieux le signalement que des rumeurs.

Mme BURKI : Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Écoutez, Madame, vous vous êtes exprimée, je vous réponds. Vous parlez de harcèlement, s'il y a harcèlement, qu'il y ait des dépôts de plainte. Mais on ne « balance » pas ainsi dans la nature, il n'y a aucune esquisse de possibilité d'imaginer un harcèlement, rien ne nous a été signalé et donc nous restons vigilants. Mais restez vigilante sur l'expression qui est la vôtre. Mesdames, Messieurs, je vous remercie. Non, stop !

Mme BURKI : Les personnes ont déposé des mains courantes, donc elles feront ce qu'elles auront à faire.

M. LE MAIRE : Écoutez, alors vous êtes mieux informée, peut-être que vous les avez rédigées. Je sais que vous êtes très habile dans les signalements, continuez, c'est bien et c'est noble, cela rappelle un peu des périodes difficiles. Merci à tous.

HYÈRES

Le transfert de biens à la Métropole fait polémique

Hier, les élus municipaux devaient valider le transfert de propriété de voirie et de parcs à la Métropole. Une opération rendue obligatoire par la loi qui a fait rugir l'opposition.

Pour son premier conseil municipal depuis son élection à la présidence de TPM, le maire Jean-Pierre Giran a pu mesurer le chemin qui reste à faire pour construire l'identité métropolitaine.

À l'ordre du jour, une délibération devait inviter les élus à valider le transfert de propriété à TPM des « biens relatifs aux compétences voirie, espaces publics, valorisation des espaces paysagers, parcs et aires de stationnement ».

En clair, 70 propriétés de la ville, dont les parcs, le vélodrome, et la villa Noailles, changent de mains et deviennent des propriétés de la Métropole.

« Une dépossession »

« Aujourd'hui, nous formalisons ces transferts », explique François Cornilleau, 7^e adjoint, qui glisse que légalement, l'opération aurait déjà dû avoir lieu depuis



Le parc Olbius-Riquier, comme les autres parcs de la ville, devient propriété de TPM. (Photo doc. V-m.)

cinq ans.

« Nous sommes conviés à entériner l'abandon de propriétés au profit de TPM », sou-

pire Marie-Laure Colin (Alliances pour Hyères) en évoquant les parcs Saint-Bernard et Olbius-Riquier. « Personne n'avait dit que le transfert de compétences entraînerait ce transfert de propriétés. C'est une dépossession de notre patrimoine ».

« Quand j'ai eu les délibérations, j'ai eu mal au cœur, embraye Nicolas Massuco (L'essentiel pour Hyères). Le parc Olbius-Riquier, le joyau de la ville, comme le parc Saint-Bernard ne sont plus

hyérois. (...) Je suis déçu de cette situation. La ville de Hyères se voit dépossédée. Qu'est Hyères dans tout ça ? Une fraction de Toulon ? »

« On a vraiment du mal à accepter que des pans entiers de l'histoire et du patrimoine de Hyères disparaissent au profit de la Métropole », ajoute Martine Agosta (Hyères tout naturellement).

« C'est la loi »

« Ces transferts, ce n'est pas un choix, c'est la loi, soupire

Et aussi

> 20 bornes contre les moustiques

La mairie poursuit sa politique de lutte contre les moustiques. Elle a décidé d'ajouter une vingtaine de nouvelles bornes aux quelque 400 déjà en fonction. Face à une facture de 58 000 € HT, elle a sollicité une aide de 29 000 € à TPM.

Profitant de cette délibération, Karine Tropini (Hyères tout naturellement) a proposé à la mairie de compléter le dispositif par des « pièges pondoirs ». Elle propose que la ville aide les ménages à l'achat, voire les finance.

> Le prix de La carte au trésor

Il y a quelques semaines, le ciel hyérois était sillonné par les hélicoptères de l'émission télé *La carte aux trésors*. Alors que la diffusion n'est pas annoncée avant l'année prochaine, la mairie a validé la convention de participation financière au tournage. La ville finance 24 000 €, l'office du tourisme 18 000 € et TPM 6 000 €. « Cette émission est un excellent outil de communication et de promotion touristique pour Hyères », justifie Jean-Pierre Giran.

IL ARRIVE

Jacques Rapée

À 63 ans, Jacques Rapée a été élu, hier, adjoint spécial de la fraction des Borrels.

Il remplace Alexandre Gallay qui a fait part en avril à la mairie de son intention de quitter cette fonction.



Jean-Pierre Giran. Je comprends ce genre de réflexions, mais elles me paraissent totalement archaïques. J'ai l'impression qu'on revient à une époque où chaque commune fermée par ses remparts n'a comme autre objectif que de se protéger contre les agressions. On est aujourd'hui dans un autre monde. (...) Cela donne l'apparence de réduire un peu la souveraineté locale mais si on va au bout de votre raisonnement, il faut sortir de l'Europe, sortir de TPM ! »

Dénonçant du « populisme ras du sol » visant à « flatter le chauvinisme », le maire démontre par l'absurde que selon la logique de l'opposition, il n'y a pas de port à Toulon puisque l'infrastructure n'est pas propriété de la ville, mais de la Marine nationale. « Ce qui est important c'est d'être vigilant à conserver l'esprit hyérois et l'identité hyéroise. La formulation juridique est moins importante. »

P.-H. C.

phcoste@nicematin.fr